

SPÉCIALISTE FLUIDES

La ou le spécialiste fluides conçoit et fait réaliser, en régie directe ou par des entreprises, des travaux, rénovation ou aménagement des installations de chauffage, plomberie, climatisation, ventilation et électriques (courants forts et courants faibles) du patrimoine bâti de la collectivité. Il assure l'exploitation et la maintenance des installations électriques, productrices d'électricité.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réalisation d'études de faisabilité, conception des équipements électriques d'un bâtiment
- Conduite d'opérations et rédaction de documents techniques pour la passation des marchés
- Contrôle et vérification de la bonne exécution des travaux et vérification de leurs attachements
- Réception des travaux, contrôle des pièces relatives à l'exécution du chantier
- Gestion et maintenance des installations d'électricité, des équipements et des installations climatiques
- Coordination de l'activité des entreprises et/ou des équipes d'exploitation

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les spécialistes fluides représentaient 530 agents au 31 décembre 2012. Ils travaillent principalement dans les régions, les communes de plus de 20 000 habitants, les EPCI et les syndicats intercommunaux. Ils sont garants de la bonne réalisation des travaux et de la préservation des installations électriques, thermiques et de ventilations de la collectivité.

En lien notamment avec les démarches de territorialisation, ces métiers techniques se caractérisent par une polyvalence, voire par une multi-compétence de plus en plus souhaitée par les employeurs. Dans ce contexte, la ou le spécialiste fluides a un rôle crucial d'optimisation de la gestion des ressources énergétiques de la collectivité.

ACCÈS

- Formation initiale dans les domaines du génie énergétique, des fluides et des systèmes énergétiques, de la maintenance et de l'exploitation des installations énergétiques
- Concours d'accès de la filière technique, catégorie B, cadres d'emplois des techniciens et techniciennes territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- l'évolution des technologies et le développement des énergies nouvelles ;
- les politiques et la réglementation d'économie d'énergies, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (2015).

Les actions de maîtrise de l'énergie concernent prioritairement la réalisation d'un état des lieux du patrimoine, le relevé des surfaces des bâtiments, l'optimisation des tarifs et des abonnements de fourniture d'énergie et le suivi informatisé des consommations. Par ailleurs, l'installation et l'utilisation des nouveaux matériels de production de chaleur ou de froid demandent notamment l'apprentissage de nouvelles techniques pour les concepteurs et conceptrices, et les agents d'exploitation, ce qui devrait induire de fortes évolutions du métier.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Près de trois collectivités sur dix emploient au moins un agent pour la gestion de l'énergie du patrimoine communal et plus d'un quart des collectivités a confié les missions de maîtrise de l'énergie (analyse et suivi) à un tiers, une agence locale de l'énergie, un syndicat d'énergie (communes métropolitaines), un bureau d'études techniques (grandes intercommunalités ou groupements de communes).

• SCÉNARIO 1

L'ensemble des métiers du champ professionnel est transformé dans un contexte de raréfaction des moyens, de prise en compte des usages et de la gouvernance globale des projets. Cela signifie sans doute une nouvelle définition des périmètres d'intervention, autorisant une synergie de moyens. Les petites et moyennes collectivités auront vraisemblablement des difficultés, non seulement à mettre en œuvre une politique ambitieuse, mais aussi à recruter ou à financer l'adaptation des compétences de leurs agents.

• SCÉNARIO 2

Les changements induits par les recompositions territoriales, les dynamiques de mutualisation, mais aussi le rôle plus marqué des régions en matière de politique énergétique autorisent une rationalisation des niveaux d'intervention et surtout une ingénierie partagée. L'objectif est de réduire la dépendance énergétique des territoires, notamment périurbains et ruraux, par la maîtrise de la demande énergétique et le développement adapté des outils de production décentralisée des EnR (énergies renouvelables). La transition énergétique est un levier d'économie de la collectivité, le métier de spécialiste devrait donc être concerné par ces évolutions.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

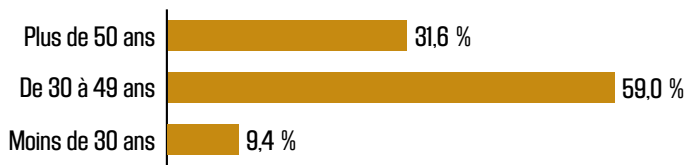
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

530 agents

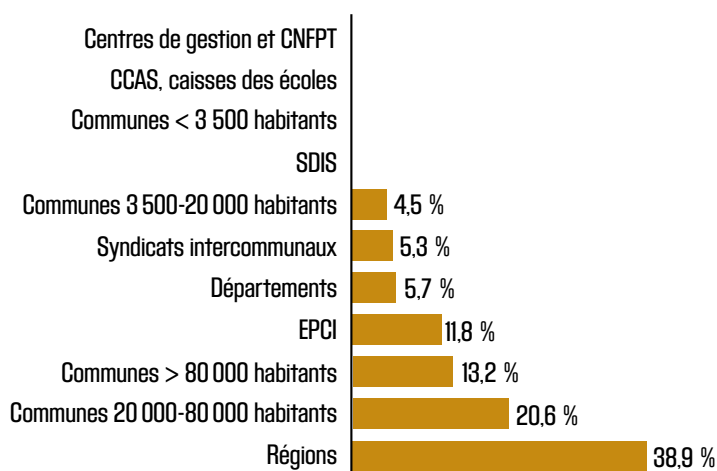
3,2 % d'agents à temps non complet

1,1 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

30,5 % d'agents de catégorie B

66,8 % de catégorie C

2,4 % de catégorie A

89,6 % d'agents titulaires

10,4 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **44 ans**

Part des plus de 55 ans : **15,6 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Affaires scolaires et périscolaires	210	39,7
Bâtiment et patrimoine bâti	170	32
Voirie, infrastructures et réseaux divers	70	13,2
Autres services	80	15,1